



061879/EU XXIV.GP
Eingelangt am 21/10/11

CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 28 juin 2011 (12.07)
(OR. en)

**10454/11
ADD 1**

PV/CONS	30
SOC	420
SAN	106
CONSOM	79

ADDENDUM AU PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: **3089^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE, SANTÉ ET CONSOMMATEURS)**, tenue à Bruxelles
le 19 mai 2011

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹

Page

ORDRE DU JOUR (doc. 10036/11 OJ/CONS 29 SOC 396 SAN 90 CONSOM 74)

Point 3. Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms jusqu'en 2020 3

◦◦◦

¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil).

ACTIVITÉS NON LÉGISLATIVES - DÉBATS PUBLICS

(conformément à l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence])

3. Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms jusqu'en 2020

- Présentation par la Commission
doc. 8727/11 SOC 318 POLGEN 64 JAI 218 EDUC 67 FREMP 33 COHOM 97
FSTR 14 FC 14 REGIO 28
- Échange de vues
doc. 9767/11 SOC 388 POLGEN 79 JAI 285 EDUC 90 FREMP 47 COHOM 122
FSTR 18 FC 18 REGIO 37
- a) Conclusions du Conseil
 - Adoption
doc. 10025/11 SOC 395 POLGEN 81 JAI 310 EDUC 92 FREMP 50 COHOM
128 FSTR 19 FC 19 REGIO 39
- b) Avis du Comité de la protection sociale
 - Approbation
doc. 9618/11 SOC 376
+ COR 1 (hu)

Après avoir assisté à une présentation par la Commission de sa communication intitulée "Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'en 2020" figurant dans le document 8727/11, le Conseil a procédé à un échange de vues sur la base d'une note de la présidence (doc. 9767/11) et a adopté les conclusions figurant dans le document 10025/11. En outre, le Conseil a décidé de publier ces conclusions au *Journal officiel de l'Union européenne*. Le Conseil a également approuvé l'avis du Comité de la protection sociale.

=====